

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 janvier 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

ON SE DIT DÉÇU DE L'INTENTION DES ÉTATS-UNIS DE  
POURSUIVRE LES RECHERCHES AU SUJET DES PLUIES ACIDES

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur le Président, dans son discours sur l'état de l'Union, le président Reagan a annoncé mercredi soir une proposition visant à affecter près de 55 millions de dollars à des projets de recherche sur les pluies acides. Quelle déception! Le gouvernement Reagan continue de piétiner et continue de s'opposer à la mise en œuvre d'un programme de lutte contre la pollution responsable des pluies acides.

Ce qu'il faut, ce n'est pas davantage de recherches, quoique cela soit utile, mais bien des programmes concrets d'assainissement. Il est maintenant manifeste que la campagne du président en vue de sa réélection est beaucoup plus importante que la solution du problème des pluies acides. Ce n'est là qu'une maigre tentative qui n'a été signalée que parce que les candidats démocrates à la présidence ont bien précisé ce qu'ils feraient pour résoudre le problème des pluies acides. Ce n'est pas suffisant.

\* \* \*

### LE PREMIER MINISTRE

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur le Président, la théorie du droit divin des rois, c'est-à-dire que le souverain gouverne par décret divin ou qu'il est peut-être lui-même dieu, a été rejetée il y a longtemps, enfin, presque! Il y en a aujourd'hui une nouvelle version, semble-t-il, le droit divin du premier ministre. Ainsi, ce dernier a donné l'onction à son aide et serviteur fidèle qui devait ensuite aller conquérir Spadina. Mais tout ne s'est pas passé comme prévu et il a perdu. Maintenant, selon le *Globe and Mail*, l'oïnt du premier ministre ne travaillerait pas seulement dans Spadina, mais aurait élargi son champ d'action.

**M. le Président:** A l'ordre. La présidence ne prise guère qu'on lance ce genre d'attaques à la faveur de l'article 21 du Règlement. Le député de Yukon (M. Nielsen) et d'autres députés en ont déjà parlé. Je me borne à dire qu'attaquer un député en invoquant l'article 21 du Règlement n'est pas conforme au Règlement de la Chambre. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a la parole.

### L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SITUATION DES PERSONNES D'ÂGE MOYEN SANS EMPLOI

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, depuis quelque temps, certains de mes collègues talonnent le ministre des Finances (M. Lalonde) au sujet de la dimension humaine du problème du chômage, des mesures qu'il a l'intention de prendre ou de ce qu'il croit que devraient faire les Canadiens qui se retrouvent sans travail, sans prestations d'assurance-chômage et sans gouvernement animé du désir de créer les emplois dont ils ont besoin.

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre, et surtout celle du gouvernement, sur le sort des travailleurs qui, comme des personnes de ma circonscription que j'ai eu l'occasion de rencontrer, sont mis à pied au milieu ou à la fin de la cinquantaine. Ils ont travaillé pendant trente ans dans un entrepôt, par exemple, et ne peuvent plus faire ce genre de travail. Ils sont congédiés pour faire de la place à d'autres plus jeunes. Ils ne sont pas assez vieux pour avoir droit à la pension de sécurité de la vieillesse, pas assez invalides pour être admissibles aux prestations du Régime de pensions du Canada ni assez jeunes pour trouver ailleurs un emploi à la mesure de leurs capacités. Qu'est-ce que le ministre des Finances peut dire aux personnes parvenues ainsi à ce stade difficile, sans pouvoir trouver un emploi ni être assez avancées en âge pour toucher une pension?

Je supplie le gouvernement d'agir pour combler les besoins de ces bons travailleurs qui ne parviennent pas à trouver du travail. Ils ne veulent pas vivre d'assistance publique. Si nous voulons continuer à qualifier notre société de civilisée, il faut que le gouvernement agisse et vienne au secours des personnes qui se retrouvent dans pareille situation, en modifiant la loi sur l'assurance-chômage ou la loi sur les pensions du Canada, ou les deux.

\* \* \*

### LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

**M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est):** Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Johnston) a annoncé trois programmes cette semaine destinés à favoriser l'industrie canadienne de la micro-électronique, les universités et les sciences naturelles. Vu le peu d'appui fourni à la recherche, à l'innovation et au développement par le gouvernement actuel depuis 16 ans, les initiatives annoncées semblaient à première vue merveilleuses et opportunes, mais pour quelqu'un qui a été perdu pendant des jours dans le désert, une gorgée d'eau et un craquelin donne l'impression d'un banquet. C'est la même chose pour les programmes annoncés. Ce sont des impondérables et ni les députés réfléchis et raisonnables, ni les scientifiques, ni les hommes